

Bonnes pratiques en phase chantier pour la préservation des cours d'eau

Domaine

Domaine 02.5.Gestion qualitative et quantitative de l'eau

Date

Du 13/10/2025
Au 16/10/2025

Durée

Jours: 3.00
Heures: 21.00

Lieu principal

Ecole d'Application aux métiers des Travaux Publics

Autre(s) lieu(x)

[Tout voir](#)

Numéro de session

S-00267

Contact administratif

CHARLOTTE
ROBILLART

charlotte.robillart@ofb.gouv.fr

Responsable pédagogique

LIONEL MILLARDET

lionel.millardet@ofb.gouv.fr

Pédagogie

Programme

Risques d'impacts des chantiers sur les milieux aquatiques :

Les connaître

Les identifier

Savoir les anticiper

Lutte contre l'érosion des sols et collecte des eaux :

Connaître et savoir mettre en place les dispositifs de lutte contre l'érosion

Connaître et savoir mettre en place les dispositifs de lutte contre l'érosion et de collecte des eaux

Traitement des sédiments et autres sources de pollution

Traitement des sédiments:

Connaître et savoir mettre en place les dispositifs de traitement des sédiments

Autres sources de pollution:

Savoir les traiter

Objectifs

Connaitre et savoir mettre en oeuvre les techniques, les méthodes et les matériaux permettant de gérer les sédiments et de lutter contre les risques de pollutions

Pré-requis

Aucun

Méthodes et supports

Apports théoriques, discussions et terrain.

Public concerné

mixte

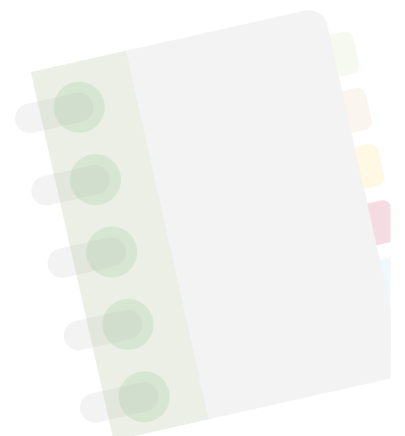
Planning

DATE DE DÉBUT : 13/10/2025 **TYPE DE PLANNIFICATION :** Discontinue

DATE DE FIN : 16/10/2025 **LIEU PRINCIPAL :** Ecole
d'Application aux métiers des
Travaux Publics

DURÉE (H/J) : 21:00/3.00

Séquences



DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	HEURE DE DÉBUT	HEURE DE FIN	DURÉE (H)	LIEU PRINCIPAL
13/10/25	13/10/25	14:00	18:00	7	Ecole d'Application aux métiers des Travaux Publics
14/10/25	14/10/25	09:00	18:00	7	Ecole d'Application aux métiers des Travaux Publics
15/10/25	15/10/25	09:00	18:00	7	Ecole d'Application aux métiers des Travaux Publics
16/10/25	16/10/25	09:00	16:00	7	Ecole d'Application aux métiers des Travaux Publics



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTION DE FORMATION